TRIPARTITE **TAK** AGGLOMERATIONSKONFERENZ
CONFERENZA TRIPARTITA DAVART **CTA** LAS AGLOMERAZIUNS
CONFERENZA **CTA** TRIPARTITA SUGLI AGGLOMERATI
CONFERENCE TRIPARTITE **CTA** SUR LES AGGLOMERATIONS

Accorder politique des agglomérations et politique de l'espace rural

Résultats de la consultation sur le rapport du bureau Berz Hafner + Partner AG et de la CEAT

Sekretariat: Konferenz der Kantonsregierungen
Secrétariat: Conférence des gouvernements cantonaux

Haus der Kantone
Speichergasse 6
Postfach 444 T 031 320 30 00 info@tak-cta.ch
3000 Bern 7 F 031 320 30 20 www.tak-cta.ch

1. Evaluation des prises de position des membres de la CTA

Les explications ci-après se basent sur les prises de position consolidées des membres CTA:
- prise de position consolidée des offices fédéraux[1];
- prise de position de la CdC[2];
- prise de position de l'UVS[3];
- prise de position de l'ACS[4].

1.1 Remarques générales

Tous les membres de la CTA considèrent qu'une discussion sur le rapport entre agglomérations et espace rural est en principe utile et importante. La prise de position de la Confédération relève que, depuis peu, la thématique fait aussi l'objet de discussions animées dans divers organes interdépartementaux. La CdC et l'ACS sont d'avis que le sujet va encore gagner en importance. L'UVS soutient en principe l'approche d'une nouvelle conception ville-campagne à la place de l'actuel rapport ville-campagne, mais fait toutefois remarquer qu'il faudrait continuer à prendre en compte les besoins différents de ces espaces.

La Confédération et la CdC notent dans leurs prises de position que, contrairement à la politique des agglomérations, il n'existe pas de politique explicite de l'espace rural. La CdC considère l'absence d'une politique de l'espace rural comme un obstacle à l'abandon de l'esprit de concurrence entre ville et campagne au profit d'une coopération axée sur les solutions. La condition d'un tel changement serait de pouvoir indiquer clairement également pour les espaces ruraux les perspectives et objectifs de développement de même que les instruments requis à cette fin.

La Confédération est d'avis que le rapport reflète une compréhension incomplète des politiques qui sont importantes pour l'espace rural. En outre, la Confédération et la CdC estiment que le rapport dans son ensemble est dominé par l'optique urbaine et spécifique aux agglomérations. Elles considèrent également problématique l'utilisation sans nuance du terme "espace rural" dans le rapport. Pour la CdC, ce terme doit absolument être défini en vue de la suite des travaux.

L'UVS pour sa part est d'avis que le changement structurel qui s'annonce dans les espaces ruraux ne pourra en principe pas être évité. De nombreuses villes ont déjà suivi des processus d'adaptation similaires. La nécessité de moyens financiers supplémentaires pour le développement de l'espace rural, telle que le suggère le rapport selon l'UVS, est clairement rejetée.

1.2 Résultats des études de cas

Tous les membres de la CTA estiment que les résultats des études de cas sont pertinents quant à leur principe. Ceux-ci ne permettent toutefois pas encore de se prononcer sur le rôle spécifique des espaces ruraux, et les relations de coopération à l'intérieur de ces espaces ne sont guère indiquées. Du côté de la

---

[1] Se base sur les avis exprimes par les offices fédéraux suivants: ARE, OFROU, OFEV, OFT, OFS, OFAG, OFL et SECO.

[2] Se base sur les avis exprimés par les 26 gouvernements cantonaux.

[3] Résulte d'une consultation auprès du comité de l'UVS

[4] Résulte d'une consultation auprès des associations cantonales des communes

Confédération, on émet des doutes quant à savoir si quatre études de cas sont suffisantes pour tirer des conclusions scientifiques.

Les membres de la CTA soulignent unanimement l'importance de l'imbrication entre ville et campagne ainsi que la nécessité d'une orientation plus poussée de la politique vers les espaces fonctionnels. Outre cette unanimité sur le principe, il existe toutefois aussi des divergences dans la pondération des conclusions, notamment:

- L'ACS souligne la concentration des activités à forte valeur ajoutée dans les centres ainsi que la problématique du déplacement croissant vers la périphérie des agglomérations ou en zone rurale des activités à faible valeur ajoutée mais nécessitant de grandes surfaces. Il faudrait également clarifier la question de savoir comment mieux valoriser les prestations des zones rurales dans les domaines loisirs et détente ainsi que les atouts qu'elles présentent au niveau du paysage ou de la nature. Afin de rompre la spirale de croissance dans l'espace rural, il faut exiger une indemnisation des communes par des systèmes de compensation des charges.
- L'UVS souligne, dans le contexte de l'imbrication croissante entre ville et campagne, la problématique des charges de centre. Selon elle, les remarques sur les problèmes de densité dans les agglomérations et sur l'écart croissant entre espaces fonctionnels et politiques sont particulièrement importantes.

  La CdC souligne l'importance de stratégies coordonnées pour les espaces urbains et ruraux, orientées sur les espaces fonctionnels. Une politique du territoire globale nécessite des structures de collaboration au niveau régional. Ceci implique notamment des communes fortes dans les espaces ruraux qui sont prêtes à adopter une optique régionale. En outre, il est jugé nécessaire de mieux prendre en compte dans les systèmes intracantonaux de péréquation des ressources et de compensation des charges les prestations des zones rurales dans les domaines loisirs et détente ainsi que leurs atouts au niveau du paysage ou de la nature.

  La Confédération estime que les objectifs de développement intégrés ville-campagne nécessitent une stratégie consolidée non seulement pour les agglomérations mais également pour les espaces ruraux. Afin de rompre la spirale de croissance mentionnée dans le rapport, il faudrait abandonner l'esprit de concurrence au niveau des communes et des cantons. En outre, les instruments de compensation pour les prestations des zones rurales devraient être liés a des conditions supplémentaires (p. ex. mettre fin au mitage de l'espace).

1.3 Amorces de solutions pour une politique de développement complémentaire des agglomérations et des espaces ruraux

Les trois directions (orienter les politiques sur les relations ville-campagne, encourager la collaboration ville-campagne, renforcer la capacité d'action des acteurs politiques) exposées dans le rapport sont saluées sur le fond par tous les membres de la CTA. La Confédération maintient que ces directions se complètent et qu'elles sont toutes nécessaires sur le fond. La CdC parle d'approches très générales qui devraient encore être développées, en particulier concernant la conception des politiques sectorielles de la Confédération et des cantons et leur coordination réciproque. L'UVS peine à croire que l'essentiel des défis qui se présentent aux agglomérations et aux espaces ruraux pourront être résolus par les approches esquissées dans le rapport.

Il est incontesté que les espaces urbains et ruraux forment des espaces de vie et d'activités économiques étroitement imbriqués qui requièrent des stratégies coordonnées. Il convient donc d'orienter la politique de façon plus soutenue sur les espaces fonctionnels dans lesquels ville et campagne collaborent en partenariat. Afin que cette collaboration fonctionne, il faut aussi montrer des perspectives de développement positives pour les espaces ruraux. La Confédération estime qu'il faudra toutefois encore examiner si ces stratégies doivent être conçues comme une politique autonome de l'espace rural et s'il est possible d'utiliser à

cette fin dans les espaces ruraux des incitations similaires à celles utilisées dans la politique des agglomérations.

La CdC et l'ACS soulignent qu'il revient en premier lieu aux communes de donner l'impulsion à des projets de collaboration et au renforcement de structures régionales. Les cantons sont invités à fixer le cadre (légal) de la collaboration et à soutenir en collaboration avec la Confédération les initiatives des communes. La CdC estime qu'il faudrait dans la mesure du possible utiliser les structures régionales déjà instituées pour en faire des plateformes plus grandes, réunissant ville et campagne et à même de traiter des problématiques territorialement plus larges.

Outre les questions de structures, l'importance de la péréquation financière et de la compensation des charges a été soulignée par tous les membres de la CTA. En vue d'atteindre une compensation économique optimale et de surmonter les effets contre-productifs de la concurrence fiscale, d'autres améliorations doivent être apportées aux systèmes de péréquation financière et de compensation des charges au niveau de la Confédération et des cantons. A ce titre, la CdC estime que l'internalisation de prestations jusqu'à présent non indemnisées est une proposition digne d'intérêt. La Confédération est d'avis que le développement devrait en général s'éloigner des subventions pour tendre à l'internalisation des coûts et des revenus dans le cadre de modèles partenariaux.

Aux yeux de l'UVS, le rapport donne l'impression qu'il faut à nouveau se concentrer d'avantage sur l'espace rural. L'importance des villes et des agglomérations pour la compétitivité économique de la Suisse ne devrait pas être négligée. C'est pourquoi l'engagement de moyens financiers supplémentaires pour le développement de l'espace rural est rejeté.

1.4. Orientation future de la collaboration tripartite

Bien que tous les membres de la CTA reconnaissent sur le fond la pertinence de la thématique ville-campagne, les avis quant à l'idée d'associer l'espace rural à la collaboration tripartite divergent:

- Pour l'ACS, il semble indispensable que la politique des agglomérations et la politique de l'espace rural soient plus étroitement réunies. Considérant les faibles distances, en comparaison avec l'étranger, entre ville et campagne, il serait problématique de politiser ici avec différents instruments et diverses organisations.
- L'UVS est sceptique face à la perspective d'élargir la collaboration tripartite aux espaces ruraux. Les villes et les agglomérations sont toujours confrontées à des problèmes importants. En outre, il existe un risque que les besoins et intérêts divergents des villes/agglomérations et des espaces ruraux soient estompés.
- La CdC est d'avis que les espaces ruraux doivent être davantage associés à la collaboration tripartite en raison des imbrications ville-campagne. Cette collaboration nécessite un soutien via des mesures adéquates telles que programmes de promotion, projets-modèles ou projets pilotes. L'association des espaces ruraux doit se faire sous la forme d'une collaboration partenariale à égalité avec les villes et agglomérations. Comme vision à long terme, on peut envisager une seule politique des régions, qui englobe aussi bien les espaces ruraux que les agglomérations.
- Considérée en termes d'espaces fonctionnels, une association accrue des espaces ruraux à la collaboration tripartite doit, du point de vue de la Confédération, être en principe saluée. Si la Confédération envisage une politique de l'espace rural effective, les possibilités de collaboration tripartite devraient être clarifiées comme pour la politique des agglomérations. A long terme, l'institution d'une Conférence tripartite sur le développement territorial devrait être examinée comme un organisme complètement nouveau avec une conception partenariale globale.

Les réponses des membres de la CTA montrent qu'il faut tout d'abord clarifier la dimension que représente au niveau du contenu l'association de l'espace rural à la collaboration tripartite avant de pouvoir décider sous quelle forme et dans quels organismes cette association pourrait s'inscrire intelligemment.

2. Evaluation des réponses des partis et d'autres cercles intéressés

Les explications ci-après se base sur les avis exprimés par les participants à la consultation suivants:

- Parti chrétien-social (PCS);
- Les Verts - Parti écologiste suisse (PEC);
- Pro Natura;
- Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB);
- Union suisse des paysans (USP);
- Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP).

2.1 Remarques générales

Du point de vue du **PCS**, le rapport est fortement inspiré du projet de loi sur l'aménagement du territoire, que le Conseil fédéral a toutefois retiré. Le rapport se rapporte ainsi en partie à des concepts sur lesquels il n'existe (pour l'heure) pas de consensus, ce qui réduit sa pertinence. Les propositions sont en outre trop peu concrètes. La méfiance réciproque, qui s'est encore accrue ces dernières années, est considérée comme l'obstacle le plus important à un développement coordonné et complémentaire des agglomérations et des espaces ruraux. Le système politique suisse, dans lequel les élus se considèrent eux-mêmes d'abord comme des "représentants de leur région" et où les intérêts de la circonscription électorale sont jugés plus importants que le bien commun au niveau fédéral et cantonal, entrave l'élimination de cette rivalité. Le cumul des mandats (p. ex. à la fois président-e de commune et membre d'un parlement cantonal) contribue lui aussi fortement à ce surpoids institutionnalisé des intérêts particuliers régionaux.

Tant le **PEC** que **Pro Natura** comprennent et soutiennent presque sans exception les résultats, conclusions et pistes d'action présentés dans le rapport. Le rapport se lit largement comme un plaidoyer pour l'abandon de l'esprit de concurrence entre les communes et pour une collaboration régionale. Il est souhaité qu'une telle collaboration devienne à l'avenir une obligation légale. A ce titre, la Confédération ne devrait pas seulement définir des principes et objectifs mais également veiller à la mise à disposition d'instruments correspondants via une législation et exiger plus fortement la mise en œuvre des principes et objectifs par les cantons. Il manque au rapport les exigences visant à atténuer l'accroissement des surfaces d'habitat et d'infrastructure. La **FP** regrette également l'absence d'énoncés clairs et concrets sur la limitation de la croissance urbaine vers l'extérieur et sur la promotion de la croissance urbaine vers l'intérieur. Le choix des études de cas est considéré dans l'ensemble comme peu représentatif pour exposer les défis de l'espace rural étant donné que la situation des espaces ruraux périphériques n'est guère reflétée.

Le **SAB** trouve sur le principe très positif que la CTA se préoccupe de la coordination entre politique des agglomérations et politique de l'espace rural. Le SAB s'efforce aussi depuis plusieurs années de renforcer la mise en réseau entre ville et campagne. Il est toutefois regrettable que le SAB, dans sa fonction d'organisation faîtière à l'échelle suisse des régions de montagne et des espaces ruraux, n'ait pas été associé à l'élaboration du rapport déjà. Les études de cas ont confirmé qu'il serait plus approprié d'atteindre une coordination entre politique des agglomérations et politique de l'espace rural au niveau régional. Les approches institutionnelles, comme p. ex. les conférences régionales à Berne, pourraient constituer les organes appropriés pour une meilleure coordination. Afin d'éviter les réflexes de défense, une représentation équilibrée des intérêts doit être assurée ici.

L'**USP** salue la thématisation des relations entre les agglomérations et les espaces ruraux. La Suisse a besoin de centres économiques, toutefois en séparer les espaces ruraux ferait perdre tant à la ville qu'à la campagne. Les espaces ruraux constituent une partie de l'attractivité des agglomérations suisses en ce sens qu'ils les complètent. L'habitat décentralisé avec des communes rurales et des sous-centres fonctionnels assurant la liaison avec les régions rurales reculées est un pilier central et une préoccupation élémentaire. L'USP s'exprime de manière résolue contre toute approche hiérarchisée par laquelle les villes et agglomérations seraient privilégiées et les espaces ruraux soutenus ensuite par compensation. Le terme de "développement complémentaire" pouvant être mal interprété dans ce sens hiérarchique, l'**USP** et le **SAB** proposent de parler à l'avenir d'une "politique de développement coopérative" des agglomérations et des espaces ruraux. Une telle politique nécessite toutefois des partenaires égaux, raison pour laquelle le déséquilibre économique doit être compensé par des mesures politiques.

2.2 Résultats des études de cas

La majorité des participants à la consultation peuvent, sur la base de leurs expériences, confirmer, du moins en grande partie, les résultats des études de cas présentés dans le rapport. L'aperçu ci-après contient des remarques critiques et complémentaires provenant des réponses:

Le **PCS** affirme qu'il ne s'agit pas d'abandonner uniquement la concurrence entre les communes mentionnée dans le rapport, mais également celle qui existe entre les cantons. Le **PEC** et **Pro Natura** font remarquer qu'une étroite relation entre ville et campagne existe depuis toujours. La confusion des fonctions décrite, en particulier dans les communes environnantes des agglomérations et dans les espaces ruraux périurbains, est en revanche récente. Cette confusion a généré des entités hybrides peu attrayantes, ce qui a souvent porté atteinte aux avantages locaux initiaux. Le rapport traite trop les agglomérations et l'espace rural comme des entités uniformes et comparables. Ce manque de différenciation conduit parfois à une appréciation trop peu nuancée des développements individuels. Ainsi p. ex. une densification dans les communes environnantes des agglomérations est souvent souhaitable et le potentiel nécessaire également disponible.

Du point de vue de la **FP**, la politique fédérale (la politique financière et fiscale ainsi que la politique des transports sont mentionnées) devrait jouir d'une plus grande importance dans le rapport. De fausses incitations ont été mises en place ici, lesquelles encouragent l'urbanisation non coordonnée des surfaces. Il s'agit notamment des allégements fiscaux pour les pendulaires, du manque d'incitations des cantons à un comportement respectueux des ressources dans la RPT ainsi que de décennies de négligences dans la prise en considération des conséquences de la politique des transports sur l'urbanisation. En outre, le rapport manque d'énoncés clairs pour un renforcement de la politique nationale de l'aménagement du territoire ainsi que sur la responsabilité des ressources de l'espace rural. Il n'est pas suffisamment tenu compte non plus de l'importance du faible taux d'institutionnalisation des communes rurales et du manque d'incitations analogues au projet d'agglomération. Il manque des études de cas provenant de l'espace non encore périurbanisé, qui se distinguent aujourd'hui par leur esprit d'initiative (p. ex. parcs naturels).

Pour le **SAB**, la restructuration dans les espaces ruraux est bien plus complexe qu'exposé dans le rapport. La restructuration dans l'agriculture est rendue compliquée par le fait qu'elle interfère avec la restructuration dans le tourisme, avec les anciennes régies de la Confédération et en partie aussi avec les entreprises industrielles orientées sur les exportations. Les espaces ruraux sont toutefois également moins sujets aux fluctuations conjoncturelles. La concurrence de site n'est pas mauvaise en soi, sauf si toutes les communes misent sur la même carte. La coordination entre les communes implique des concepts régionaux de développement du territoire inscrits dans la loi. Le SAB souligne en outre que les régions de montagne présentent un taux d'organisation élevé, et ce pour autant que les cantons permettent encore aux communes de s'organiser de la sorte lors de la mise en œuvre de la NPR. Par ailleurs, il existe une grande diversité de

coopérations entre les communes rurales, et de nombreuses fusions de communes ont eu lieu au cours des dernières années, ce qui n'a guère été le cas dans les agglomérations. Enfin, le SAB salue la proposition d'associer les agglomérations à la responsabilité politique pour les espaces ruraux. En conséquence, les espaces ruraux devraient également être associés à la politique des agglomérations.

L'**USP** considère que les transferts de compétences de la Confédération aux cantons (défis de taille, moyens limités), la politique d'économie des cantons ainsi que le report des charges à l'échelle des communes ne sont pas assez pris en considération dans le rapport.

1.3 Amorces de solutions pour une politique de développement complémentaire des agglomérations et des espaces ruraux

Les amorces de solutions pour une politique de développement complémentaire des agglomérations et des espaces ruraux exposées dans le rapport sont saluées dans l'ensemble. L'aperçu ci-après contient des remarques critiques et complémentaires provenant des réponses:

Parmi toutes les amorces de solutions abordées dans le rapport, c'est la lutte contre la concurrence fiscale que le **PCS** estime la plus importante. En outre, un système pour une meilleure compensation mutuelle des prestations doit être élaboré.

Pour le **PEC** et **Pro Natura**, les trois directions mentionnées dans le rapport suivent exactement la bonne direction. Elles sont toutes trois importantes et soutenues sur le principe. Il faut toutefois fixer plus de tâches au niveau fédéral. Ainsi, l'aménagement du territoire doit à l'avenir constituer une tâche commune de la Confédération et des cantons. Le besoin d'agir consistera ici en particulier dans la protection des terres cultivables et la limitation des zones d'urbanisation vers l'intérieur. La Confédération doit maintenir sa compétence de réglementer dans le domaine "constructions hors des zones à bâtir". En outre, des compétences fédérales supplémentaires dans les domaines "développement d'une urbanisation de qualité à l'intérieur du tissu bâti" et "construction des résidences secondaires" sont souhaitables. L'intégration des relations ville-campagne est considérée comme utile et nécessaire. Il faut toutefois tenir compte ici aussi des principes de la protection de la nature et du paysage. On est sceptique quant au fait d'accorder trop de poids à la détente et aux loisirs comme tâches de l'agriculture. La création d'organisations capables d'agir au niveau régional est considérée utile à condition d'accorder une attention particulière à la légitimité démocratique et à la participation de la population. La troisième direction esquissée dans le rapport (renforcer la capacité d'action des acteurs politiques) est soutenue mais doit toutefois être complétée par des éléments supplémentaires comme p. ex. la compensation de la plus-value dans la planification ou des instruments d'économie de marché (p. ex. certificats négociables d'utilisation de la surface).

La **FP** peut elle aussi soutenir les directions sur le principe. Elle trouve néanmoins les amorces de solutions trop limitées. Il est important que la Confédération ne crée pas de nouvelles marges de manœuvre dans le domaine "constructions hors des zones à bâtir" et qu'elle place la protection des terres cultivables au premier plan. Il faut de toute urgence développer les projets-pilotes existants de la Confédération pour en faire un instrument de soutien à part entière (à l'instar de la politique des agglomérations). Dans le contexte de la professionnalisation de services des pouvoirs publics, on cite le modèle du canton de Lucerne, qui emploie des "gestionnaires communaux" pour soutenir les conseillers municipaux en fonction. Il manque des énoncés plus concrets sur l'aspect des relations fonctionnelles entre ville et campagne, la promotion d'une politique du paysage efficace ainsi que des énoncés sur les mesures de pilotage en matière d'aménagement du territoire (p. ex. prélèvement de la plus-value et impôt sur l'utilisation des surfaces).

Le **SAB** doute que le Projet de territoire Suisse, dans sa dernière version disponible (fin août 2008), puisse servir d'outil-cadre pour le développement d'une politique complémentaire de l'espace rural et des agglo-

mérations. Ce projet n'ouvre en effet aucune perspective d'avenir adéquate aux espaces ruraux et génère une Suisse à deux vitesses. Dès lors, il est nécessaire encore de définir une politique de l'espace rural. Ceci implique que la Confédération formule d'abord une telle politique. La demande d'une collaboration plus étroite des cantons à la politique régionale est également soutenue. L'introduction de la NPR a toutefois eu l'effet inverse: une concurrence des cantons pour des aides financières limitées de la Confédération. Le SAB estime nécessaire de procéder à des rectifications pour la prochaine période de programme 2016 - 2023. La demande d'une coopération plus forte entre ville et campagne est soutenue. Les programmes de développement régional (p. ex. NPR, Ordonnance sur les parcs) contiennent des approches transsectorielles et ouvrent des possibilités de coopérations. On attend à présent des approches transsectorielles analogues aussi pour les projets d'agglomération avec un lien vers les espaces ruraux environnants.

L'**USP** fait remarquer que des situations "gagnant-gagnant" ne sont possibles qu'entre des partenaires égalitaires. Tant qu'il existera un tel déséquilibre entre ville et campagne, il y aura peu de succès. Il est particulièrement important que l'espace rural soit reconnu aussi pour l'agglomération comme un espace fonctionnel avec des tâches et des valeurs claires et qu'il soit renforcé par une politique sectorielle appropriée. La compensation des charges à l'intérieur de l'espace rural doit en outre être améliorée. Par ailleurs, la péréquation des moyens au sens positif entre ville et campagne doit se faire par une indemnisation des prestations de l'espace rural. Enfin, le projet d'agglomération et la politique régionale ne devaient pas être subdivisées. Un programme avec points forts couvrant l'ensemble du territoire et axé sur les espaces fonctionnels garantit le succès.

1.4. Orientation future de la collaboration tripartite

Le **PEC, Pro Natura,** la **FP,** le **SAB** et l'**USP** se prononcent en faveur de l'association des espaces ruraux à la collaboration tripartite. Le **PEC** et **Pro Natura** considèrent cette association comme utile, d'autant plus que les frontières entre les périphéries urbaines et les espaces ruraux sont souvent floues. Ils encouragent la CTA à s'occuper des espaces ruraux. La **FP** maintient qu'une telle association ne peut cependant pas remplacer l'institutionnalisation au niveau politique (à l'instar des conférences d'agglomération).

Le **SAB** estime que la CTA devrait être élargie en associant les régions de montagne et les espaces ruraux, représentés par le SAB. La création d'une conférence tripartite sur les régions de montagne et les espaces ruraux, qui devrait fusionner ultérieurement avec la CTA pour former une conférence tripartite unique, est envisageable comme solution alternative intermédiaire. La tâche de cette conférence tripartite sur les régions de montagne et les espaces ruraux consisterait en la définition d'une politique pour les espaces ruraux. L'**USP** considère que l'association des espaces ruraux est impératif au développement positif de la Suisse et au maintien de l'attrait économique des centres.

Les domaines politiques qui se prêtent à une collaboration tripartite renforcée sont l'organisation du territoire, les transports, l'agriculture et la sylviculture, l'énergie, la fiscalité et les finances, le tourisme ainsi que la protection de la nature, du patrimoine et du paysage. Relier la politique régionale et la politique des agglomérations constitue un autre thème important.